

**«Handicap et politique» 3/16****«La compensation des désavantages : un bonus au handicap?»**

La compensation des désavantages est ancrée dans la législation helvétique. Fédéralisme oblige, sa pratique relève toutefois de la responsabilité des cantons, ce qui est source de disparités et d'inégalités de traitement. Mais les efforts méritent d'être poursuivis.

Indispensable clé vers l'autonomie et l'insertion professionnelle durable, la compensation des désavantages permet de neutraliser les barrières liées à un handicap ou une difficulté d'apprentissage. De la scolarité obligatoire à la formation professionnelle ou académique, les personnes en situation de handicap ont le droit d'obtenir des mesures de compensation pour obtenir une certification.

Il s'agit d'une avancée concrète vers l'égalité des chances et d'accès à l'éducation, en respect de la Convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées (CDPH). Mais il reste encore beaucoup à faire à la Confédération pour l'appliquer entièrement. Son premier rapport, adressé en juin au Comité des droits des personnes handicapées, a tendance à enjoliver la situation.

45,2% d'assurés AI dépendaient des prestations complémentaires en 2015

C'est à travers cette lucarne qu'AGILE.CH considère le projet « prévoyance vieillesse 2020 » et l'inacceptable discrimination des femmes dans les prestations du deuxième pilier. Les personnes handicapées seraient-elles passibles de la double peine, alors que les perspectives financières de l'AI feraient pâlir d'envie les patrons d'entreprises? Comme de coutume, « Handicap et politique » dresse un tour d'horizon des sujets qui font l'actualité de la politique sociale.

Tous ces sujets sont accessibles en ligne, en cliquant sur [« Handicap et politique »](#) sur le site d'AGILE.CH.

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.

Contact: Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Tél. 031 390 39 39
E-Mail: catherine.rouvenaz@agile.ch